

## Meilleurs vœux 2022

### Dans ce numéro :

Vœux	p.1
Mot de la Présidente	p.2
Votre comité s'active pour vous	p.3
Avantages membres	p.4
Allocations pour enfant malade	p.4
Départ du Comité François Bétrisey	p.5
Sortie d'automne	p.5
Collecte de Noël	
Les Tables du Rhône	p.6

### Chères et chers membres,

Me voici, ponctuel et ponctué ! Toujours prêt à paraître, afin que vous me parcouriez. Pour cette année nouvelle, permettez néanmoins que je vous confie une résolution ou, du moins, un état d'âme que l'air du temps m'impose.

Je ne veux plus me laisser impressionner ! Marre d'être constamment mis sous presse, blasé d'être décalqué, anxieux d'être séparé de mes chers exemplaires. Et rester enfermé dans une lettre, si vous saviez comme cela me stresse !

Je ne vous parle même pas de la corbeille, ennemie jurée, dont la proximité suffit en général à me froisser. Alors je vous l'annonce, noir sur blanc : cette cinquantième impression de masse sera la dernière. Pour me faire vert, je dois disparaître ou, plutôt, renaître et me recentrer, afin de me fondre dans l'ère numérique.

Je ne vous cache pas que je pourrais me faire nostalgique à la pensée que, pour la dernière fois, vous effleuriez ma peau nacrée de la pulpe de vos doigts. J'ose croire cependant qu'à l'avenir, mes atours de synthèse pixelisés sauront attirer votre regard.

Je pourrais ainsi défiler en très haute définition, rien que pour vous, où vous le souhaitez, quand vous le souhaitez. Et si cette perspective digitale vous laisse de marbre, ne vous offusquez pas : un seul mot de vous et je vous resterai fidèle, en feuillet net et traditionnel.

Je vous adresse une dernière révérence toute en papier et vous donne rendez-vous au prochain numéro, sur vos écrans si vous le voulez bien.

Belle et heureuse année 2023.

**Votre APEVAL-Info**



# Le mot de la Présidente

Chères collègues, chers collègues, chers membres de l'APeVAL,

Quand vous lirez ce 50<sup>ème</sup> APeVAL-Info, les premières fenêtres du calendrier de l'Avent se seront déjà ouvertes et le bouillonnement du mois de décembre marquera la fin de toute une année de labeur pour générer dans la joie et l'effervescence l'espoir d'un renouveau pour 2023. Quelques surprises nous attendent dès le début de l'année prochaine. Comme vous le savez, l'apparition des nouveaux outils numériques a particulièrement bouleversé, au fil du temps, les habitudes de consommation, les formes d'emploi et les conditions de travail. En conséquence, de nombreux défis se sont imposés aux organisations tout comme aux individus. L'APeVAL n'a pas échappé à cette tourmente.

Elle a dû s'adapter rapidement et évoluer dans son fonctionnement et ses outils de travail afin d'être performante. Le comité de votre association s'est réorganisé et a accueilli de nouveaux membres suite au départ des anciens. Une nouvelle dynamique s'est mise en place pour faire face aux changements induits par les nécessités structurelles. Notre site internet est en révision depuis des mois et bientôt prêt à faire peau neuve pour se présenter à vous de manière plus attractive et interactive.

Les présages des diverses restrictions économiques et énergétiques, l'inflation, le renchérissement du coût de la vie, la hausse des primes d'assurance maladie, la baisse de notre pouvoir d'achat face à l'augmentation générale des prix, sont autant de signes annonciateurs préoccupants. Ils nécessitent un état de veille permanent et des interventions réfléchies et engagées de votre comité auprès de la FMEP, coordinatrice du partenariat social auprès de notre employeur, afin de faire valoir les intérêts de tout le personnel de l'Etat du Valais.

Il va sans dire que votre comité est très actif dans ce sens et qu'il met tout en œuvre non seulement pour la défense et la pérennisation des acquis actuels, mais aussi pour le maintien de notre pouvoir d'achat. Nous tous, collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais, méritons d'être reconnus dans l'exercice de nos activités respectives, reconnaissance qui passe notamment par une indexation salariale. A cet égard, nous ne pouvons que saluer et nous réjouir de la revalorisation des salaires décidée par le Conseil d'Etat en faveur de nos collègues des établissements hospitaliers et soins de longue durée. Nous veillerons à ce que ce soutien bienvenu et tant attendu soit octroyé dans les meilleurs délais également à toutes les collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique.

2023 sera donc, une fois encore, une année pleine de répercussions pour lesquelles votre comité se tient prêt à rebondir. Finalement, le plus important, reste la conviction que la solidarité et l'engagement continueront à faire la différence. Tous les membres du comité APeVAL se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes.

Que 2023 soit sous les auspices de la santé et sérénité pour vous et vos familles.

Pour le Comité : Maria Ruberti Fugazza, Présidente

# Votre Comité s'active pour vous

Fort de ses cinq nouveaux membres élus en mai dernier, votre comité s'est réorganisé afin de relever avec dynamisme les nombreux défis à venir. Deux postes clés ont été repourvus, à savoir celui de secrétaire du comité grâce à Marie-Sylvie Vouardoux et celui de caissier grâce à Florent Théodoloz. Celui-ci a en outre été élu au mois de juin au comité de CPVAL, rejoignant ainsi Isabelle Volken-Viscomi, nommée en 2020. L'APeVAL peut donc se réjouir de disposer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de deux élus représentant les assurés au comité de notre caisse de pension. En outre, Fabienne Charbonnet a repris le siège laissé vacant au comité fédératif, tandis que Marie-Christine Roh a accepté de plancher

notamment sur l'évènementiel, avec l'appui de notre présidente et d'Isabelle Volken Viscomi. Quant à Pierre-Marie Rappaz, il est en charge de la communication avec nos membres retraités ainsi que de nos offres ponctuelles en produits régionaux. Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué pour la mise en place du nouveau site Internet. Enfin, la présidente et le vice-président poursuivent leurs nombreuses activités (séances des comités directeur et fédératif de la FMEP, présentation de l'association dans les services, etc.), tandis que nos équipes juridiques et rédactionnelles restent inchangées.



*Isabelle Volken-Viscomi, Pierre-Marie Rappaz, Marie-Sylvie Vouardoux, Nicolas Beytrison (Vice-Président), Florent Théodoloz, Jean-Pascal Fournier, Maria Ruberti-Fugazza (Présidente), Ferdinand Vanoy, Marie-Christine Roh, Fabienne Charbonnet*

En 2022, votre comité s'est attelé à protéger vos acquis. Nous avons activement participé, par le biais de nos représentants, aux décisions stratégiques prises par les divers comités cités plus haut. Par ailleurs, nous avons été consultés par le Service des ressources humaines au sujet d'un projet de modifications de l'ordonnance concernant le traitement des employés de l'Etat du Valais (avec notamment la suppression de la classe d'attente). Nous avons aussi été sollicités à propos du plan de travail 2023 et obtenu des jours chômés (matin du 1<sup>er</sup> mai, pont de l'Ascension).

En outre, la refonte de notre site internet, en parallèle à celui de la FMEP, occupe le comité depuis le début d'automne. Les aspects techniques sont gérés par une entreprise du domaine, mais le comité doit opérer de nombreux choix en terme de fonctionnalités et de contenu. Sachez que ce site se voudra informatif non seulement pour le grand public, mais qu'il vous garantira aussi un accès sécurisé vous permettant notamment d'accéder à tous les documents utiles de l'association et de transmettre vos questions et besoins. Notre ambition est de vous proposer une plateforme pratique de communication et d'échange.

Comme vous avez pu le comprendre en lisant ces lignes, le comité a résolument décidé de prendre le virage de la digitalisation, dans la lignée de nos démarches entreprises depuis plusieurs années et auxquelles la majorité de nos membres a répondu favorablement. Dès l'an prochain, avec la mise en service de notre nouveau site internet, les communications se feront essentiellement par voie numérique, *via* ce site et l'envoi de courriels. Le format papier des documents sera néanmoins disponible, mais uniquement sur demande de votre part, ainsi que cela se pratique désormais de manière étendue dans d'autres milieux notamment associatifs. Il s'agit d'un effort qui est nécessaire pour des raisons écologiques et économiques. **Nous vous rappelons que vous pouvez nous transmettre votre adresse électronique en nous envoyant un courriel à l'adresse [info@apeval.ch](mailto:info@apeval.ch).**

Enfin, le comité vous rappelle qu'il a besoin de VOUS pour continuer à défendre vos intérêts moraux, sociaux, professionnels et matériels. Votre affiliation nous est INDISPENSABLE et nous vous encourageons à devenir délégué pour nous seconder et transmettre les informations et les résultats de notre travail à tous vos collègues qui ne sont pas encore membres de l'APeVAL.

# Avantages membres

De grands changements organisationnels se profilent au niveau des avantages membres. Le comité a accepté la fusion des avantages de l'APeVAL avec ceux de la FMEP. Il s'ensuit que les avantages seront à l'avenir chapeautés uniquement par la FMEP. Ce changement de cap a été décidé avec le renouvellement du comité. Il s'impose afin de rationaliser cette tâche chronophage et de permettre des synergies avec le nouveau site Internet. Les actions ponctuelles et très appréciées de produits du terroir (fromages, vins, miel, etc.) pourraient être poursuivies sous une autre forme, par exemple au moyen de bons de réduction dans des commerces régionaux. Ce sujet est encore en réflexion.

Concrètement, il n'y a que peu de changements pour vous si vous êtes un membre actif. Vous continuerez à bénéficier des mêmes avantages que par le passé, sous réserve que les commerces acceptent d'étendre leurs avantages à l'ensemble de la fonction publique. Vous ne recevrez plus de cartes de membre APeVAL, mais devrez passer par la FMEP qui vous délivrera toutes les informations nécessaires afin de faire valoir vos avantages membres.

Si vous êtes un membre retraité, vous n'aurez plus le choix de renoncer aux avantages de la FMEP. En effet, puisque celle-ci gèrera à l'avenir tous les avantages, il ne sera plus possible de profiter uniquement des avantages de l'APeVAL. En conséquence, dès janvier 2023, la cotisation d'un retraité APeVAL passera à Fr.5.-/mois (Fr. 2.- APeVAL + Fr. 3.- FMEP). Pour tout complément d'information, notre secrétariat se tient à votre disposition.

## Regard sur les allocations pour prise en charge d'un enfant malade

Pendant très longtemps, la prise en charge des enfants gravement malades a été un véritable parcours du combattant pour les parents devant essayer de concilier cette situation avec leur vie professionnelle. Aujourd'hui, la situation s'est quelque peu améliorée. En effet, dès le 1er juillet 2021, les parents qui doivent interrompre ou réduire leur activité lucrative pour s'occuper d'un enfant mineur gravement atteint dans sa santé, en raison d'une maladie ou d'un accident, ont la possibilité de prendre un congé de 14 semaines. Ce congé est indemnisé par l'allocation pour perte de gain (APG), au même titre que le congé maternité.

**Durée du congé :** Le congé est de 14 semaines, à prendre en bloc ou en jours isolés, dans un délai-cadre de 18 mois dès la première indemnité journalière versée. Lorsque les deux parents travaillent, ils peuvent se partager les 14 semaines, comme ils le souhaitent.

**Montant de l'allocation :** L'allocation est allouée sous forme d'indemnités journalières (98 au maximum). Le montant s'élève à 80% du revenu moyen de l'activité lucrative obtenu avant le début du droit à l'allocation, mais à 196 francs par jour au maximum.

**Conditions :** Les parents souhaitant bénéficier de ce congé doivent exercer une activité lucrative salariée ou indépendante. Cela est valable également pour les personnes se trouvant au chômage ou en incapacité de travail. Au moins un parent doit interrompre son activité lucrative pour s'occuper de l'enfant. Celui-ci doit, quant à lui, être mineur au moment où survient la maladie ou l'accident. L'atteinte à la santé doit être attestée médicalement et être considérée comme grave (changement majeur de l'état physique ou psychique, évolution difficile à prévoir ou risquant d'entraîner une atteinte durable ou croissante à l'état de santé, besoin accru de prise en charge par les parents).

**Effets sur les rapports de travail :** Lors de ce congé instauré à l'art. 329i du Code des obligations (CO), le travailleur qui n'est plus dans son temps d'essai bénéficiera d'une protection contre les licenciements en temps inopportun. Ainsi, pendant ce congé, mais au maximum durant les six premiers mois du délai-cadre (art. 336c al. 1 let cbis CO), l'employeur ne pourra pas résilier le contrat de travail. Si le licenciement intervient après la période, il sera valable même si les parents n'ont pas encore épuisé l'ensemble du congé auquel ils ont droit. Enfin, ce congé ne peut pas entraîner de diminution du droit aux vacances (art. 329b al. 3 let. d CO).

# Départ du Comité de l'APeVAL - François Bétrisey



*Après 53 ans de comité et autant comme délégué à la FMEP, à la CPVAL, à la commission de l'analyse des fonctions, après 21 ans de retraite et à la porte des 85 ans, il est temps pour moi de tourner la page !*

*Initiateur de la première commission de l'Association, celle des travailleurs manuels, celle des cols bleus, avec une audition auprès du Conseil d'Etat et le résultat que certains connaissent, j'ai une profonde reconnaissance envers tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance durant ces nombreuses années, comités divers de l'APeVAL, de la FMEP, de la CPVAL ainsi que tous les membres et amis serviteurs de la fonction publique valaisanne.*

*Définir ici le détail de mon activité, des 45 sorties annuelles et de toutes les actions serait ambitieux et ce n'est pas dans ma nature !*

*Ma santé m'a permis d'avoir accompli ces 53 ans de comité, mais surtout de n'avoir manqué que 9 jours de travail durant mes années au service de l'Administration cantonale et que 2 séances de comité pour une date déplacée et un engagement à l'Ecole Suisse de tir.*

*Je serais toujours heureux de vous rencontrer pour vous exprimer ma sincère et profonde reconnaissance, ainsi que pour partager un amical moment qui me permettra de revivre avec vous certains souvenirs comme ceux des 45 sorties annuelles et des nombreuses actions fromage.*

*Un grand merci à vous tous, mais rassurez-vous, pour moi ce n'est pas un livre qui se ferme mais une simple page qui se tourne !*

*François*

## Sortie d'automne

A la suite du départ de François Bétrisey, le comité a décidé de poursuivre l'organisation d'une sortie annuelle d'automne. Il s'est employé à cette tâche dès le mois de mai 2022 et a procédé à la réservation du couvert des Iles, à Sion. Pris par le manque de temps et en raison d'un manque de disponibilités durant l'été, cette sortie n'a toutefois pas pu être organisée comme nous l'aurions souhaité. Le comité a donc dû se résoudre à l'annuler.

Ne souhaitant pas rester sur cet échec et ayant appris de ses erreurs, le comité planche d'ores et déjà sur l'organisation de la sortie de l'année prochaine. Des informations vous parviendront à ce sujet en temps utiles.

# Collecte de Noël 2022 – En faveur de l'association valaisanne "Tables du Rhône – Rottu Tisch"

Pour son action de Noël 2022, le comité de l'APeVAL souhaite vous présenter l'association "Tables du Rhône – Rottu Tisch". Depuis 16 ans, ses bénévoles se mobilisent au quotidien pour maintenir un pont entre surabondance et précarité. Cette année encore, l'association a dû faire face à un nombre plus élevé de bénéficiaires et compte sur le soutien de donateurs pour poursuivre sa mission.

Active dans tout le canton et dans le Chablais vaudois, "Tables du Rhône – Rottu Tisch" a pour mission de récolter les surplus alimentaires dans les commerces de détail pour les distribuer aux plus démunis. Les produits alimentaires récoltés sont partagés entre les bénéficiaires des Tables locales et les résidents de plusieurs institutions.

Chaque jour, de Villeneuve à Brigue, les bénévoles de l'association récoltent des produits excédentaires offerts par une soixantaine de fournisseurs et les redistribuent, de suite, sous forme d'aide alimentaire. Forte de son slogan "partager plutôt que gaspiller", l'association distribue près de 300 tonnes de denrées par année. L'équivalent de 9775 repas pour 570 adultes et 536 enfants sont ainsi distribués chaque semaine dans les Tables locales. Dix institutions sociales reçoivent également des dons pour l'équivalent de 1'381 repas.

Comme à chaque fois en fin d'année, nous faisons appel à votre générosité sans limites et nous vous remercions très chaleureusement pour votre indéfectible soutien et pour la confiance que vous nous adressez. Nous vous proposons donc, cette année, de rejoindre la chaîne de solidarité (fournisseurs partenaires, institutions et bénévoles) qui assurent la pérennité de cette association. Au nom des bénéficiaires des Tables du Rhône, nous vous adressons par avance un immense merci !

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées à utiliser pour faire votre don :

CCP: 19-1835-5 APeVAL 1950 Sion - **Mention « Collecte de Noël »**

IBAN: CH56 0900 0000 1900 1835 5

Parce que la collecte de Noël nous tient à cœur, vous recevrez également à ce propos un courrier individuel. Malgré la tendance numérique et notre volonté de réduire les envois papier, cette démarche nous paraît pleine de sens, tant elle permet d'optimiser la récolte de dons.



APeVAL - Case postale 44 - 1950 Sion [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch)

Présidente

Administration/Site internet

Maria Ruberti-Fugazza

Marie-Sylvie Vouardoux

[info@apeval.ch](mailto:info@apeval.ch)

[maria.ruberti-fugazza@admin.vs.ch](mailto:maria.ruberti-fugazza@admin.vs.ch)

[marie-sylvie.vouardoux@apeval.ch](mailto:marie-sylvie.vouardoux@apeval.ch)